



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance

Question écrite n° 97641

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur la situation des services d'aides à la personne, après la mise en œuvre de la loi ASV. L'entrée en vigueur de la loi ASV a constitué une reconnaissance et un soutien fort pour le secteur des aides aux personnes fragiles. En donnant la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions, elle leur garantit par là-même une meilleure protection. Les avancées apportées par la loi, telles que l'augmentation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le soutien à la prévention de la perte d'autonomie, la reconnaissance des proches aidants ou encore l'incitation à la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad), étaient attendues et ont été saluées par les associations et acteurs de l'aide à la personne. Néanmoins, la question du financement des mesures mises en place par la loi ASV a suscité parmi ces acteurs quelques interrogations. Selon eux, l'apport de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) ne suffirait pas à répondre aux besoins des associations d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, compte tenu des besoins et défis manifestés sur le terrain. Aussi, il lui demande si le Gouvernement a prévu des mesures pérennes, garantissant le soutien, sur les plans financiers, matériels et humains, à un secteur d'activité dynamique qui apporte chaque jour des solutions indispensables aux défis posés par le vieillissement de la population, le changement des modes de vies et les évolutions démographiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97641

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6532

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)